

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Arnaud Bouverat et consorts - Postulat pour la protection de la formation professionnelle initiale et continue « Face aux taxes douanières, ne nous dédouanons pas de l'importance de la formation »

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le vendredi 6 février 2026 dans la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne. Elle était composée de Mme Sylvie Pittet Blanchette, présidente et rapportrice ainsi que de Mmes et MM. Laurence Bassin (remplace John Desmeules), Florence Bettschart-Narbel, Muriel Thalmann (remplace Aude Billard), Vincent Bonvin, Guy Gaudard, Nicolas Glauser, Elodie Golaz Grilli, Séverine Graff, Claude Nicole Grin, Virginie Pilault, Vincent Keller, Marc Morandi, Aliette Rey Marion et Jacques-André Haury.

M. Frédéric Borloz, chef du Département de la formation (DEF) était accompagné de M. Lionel Eperon, directeur général de l'enseignement post obligatoire (DGEP) et de Mme Rossella Mastroianni, cheffe de projet au Centre de promotion économique du Canton de Vaud au DEIEP.

Pour le secrétariat général du Grand Conseil était présente Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires.

2. POSITION DU POSTULANT

[En l'absence de M. Bouverat, c'est Mme Pilault qui présente l'objet.]

Le postulat a été déposé à la suite de l'annonce par les États-Unis d'imposer des droits de douane de 39 % sur certains produits industriels suisses. Le texte demande qu'un rapport du Conseil d'État analyse les risques que de telles mesures font peser sur les compétences industrielles vaudoises, en particulier du point de vue de la formation professionnelle, initiale et continue, ainsi que de la primo-insertion des nouveaux diplômés dans les branches concernées. Il sollicite également un examen des mesures de soutien appropriées à la formation dans ces secteurs.

La députée relève que la situation s'est depuis partiellement normalisée, mais estime que le postulat demeure pertinent, moyennant un éventuel ajustement de sa formulation. Elle souligne que, dans le système de formation dual, les crises économiques se répercutent rapidement sur la formation, en particulier sur les apprentis. En période d'incertitude, les entreprises tendent à réduire ou reporter leurs investissements dans la formation, qu'elle soit professionnelle ou continue.

Elle rappelle que le recours à la réduction de l'horaire de travail (RHT) a permis de préserver l'emploi et, dans certains cas, de dégager du temps pour la formation, comme observé durant la pandémie. Elle estime qu'il serait opportun d'anticiper d'éventuelles crises futures en mettant en place des incitations ou des soutiens permettant aux entreprises de maintenir, voire de renforcer, leurs efforts de formation.

La députée souligne que les incertitudes économiques persistent : importance du marché américain pour l'industrie vaudoise, risques de relocalisations industrielles, montée des nationalismes économiques, franc fort. Elle considère que l'investissement dans la formation constitue un levier essentiel pour la pérennité du tissu industriel et la compétitivité du Canton.

Elle propose dès lors qu'un état des lieux soit réalisé, branche par branche, sur la base de données statistiques et en concertation avec les partenaires sociaux concernés, afin d'identifier d'éventuelles mesures de soutien ciblées, notamment en faveur des PME et des entreprises ne versant pas de dividendes.

Elle suggère enfin que le postulat soit reformulé afin de ne pas se limiter à la problématique spécifique des droits de douane américains, mais d'englober plus largement les crises économiques potentielles (franc fort, pandémies, difficultés commerciales).

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef de Département indique que le postulat le questionne fondamentalement, dans la mesure où il repose sur une situation qui, selon lui, n'existe plus, voire n'a pas existé sous la forme redoutée. Il relève que, malgré l'annonce des droits de douane de 39 %, le secteur industriel concerné a enregistré une augmentation des contrats d'apprentissage l'année précédente. Il souligne également que les exportations suisses vers les États-Unis ne se sont pas effondrées.

La problématique actuelle ne réside pas dans un manque de places d'apprentissage, mais dans un manque d'apprentis. Aussi, l'enjeu principal du Département consiste à valoriser la formation professionnelle et à encourager les jeunes à intégrer l'apprentissage dans leur parcours de formation. Selon lui, ce n'est qu'en cas de pénurie de places d'apprentissage qu'il conviendrait d'envisager des mesures de soutien spécifiques aux entreprises.

Il ajoute que certains secteurs économiques pourraient certes faire davantage d'efforts, mais qu'il s'agit avant tout de leur responsabilité. Il estime qu'il n'y a pas lieu, à ce stade, de déployer des moyens supplémentaires dans un contexte où le secteur industriel connaît plutôt une situation de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Le directeur général de la DGEP ajoute qu'une mesure exceptionnelle avait été adoptée durant la pandémie de Covid-19, consistant à prendre en charge la moitié du salaire des apprentis pour toute nouvelle place créée. Cette décision avait été motivée par une baisse de 35 % des contrats d'apprentissage au printemps 2020. Il souligne qu'une telle situation ne se présente pas aujourd'hui : depuis 2018, le nombre de contrats d'apprentissage dans l'industrie n'a jamais été aussi élevé.

Il relève également la difficulté de cibler un secteur industriel spécifique dans un tissu économique composé d'entreprises de tailles et de statuts variés. Il rappelle enfin que le financement de la formation professionnelle repose sur une répartition claire des charges : le Canton prend en charge l'enseignement en école professionnelle, l'employeur assume le salaire de l'apprenti. Il mentionne que la mesure exceptionnelle prise durant le Covid avait suscité des réserves juridiques et politiques, notamment au regard des règles de concurrence.

La cheffe de projet au Centre de promotion économique indique en outre que le DEIEP a réactivé en février 2025 le Fonds de soutien à l'industrie, destiné en particulier aux entreprises exportatrices impactées par des facteurs géopolitiques. Ce fonds, déjà mobilisé en 2015 (franc fort) et en 2021 (Covid), peut notamment soutenir l'engagement et la formation de personnel lié au développement de nouveaux produits ou technologies, à hauteur maximale de 100 000 francs par projet (financement subsidiaire à 50 %). Elle précise également que l'ouverture de places d'apprentissage dans les métiers industriels peut faire partie des projets éligibles, ce qui constitue, selon elle, une réponse concrète aux risques évoqués dans le postulat.

4. DISCUSSION GENERALE

Anticipation des crises et pilotage de la formation professionnelle

Un commissaire indique qu'il peine à comprendre le lien établi entre formation professionnelle et taxes douanières. Selon lui, l'enjeu principal réside davantage dans la valorisation de la formation professionnelle face à l'importance accordée aux gymnases. Il estime qu'une réévaluation des conditions d'accès au gymnase pourrait contribuer à augmenter le nombre d'apprentis. Il relève par ailleurs les difficultés rencontrées dans

certaines secteurs, notamment la construction, la restauration et l'hôtellerie, pour recruter des apprentis. Évoquant son expérience positive dans la formation de migrants, il considère que les efforts devraient prioritairement porter sur leur intégration par la formation. En conséquence, il annonce qu'il ne soutiendra pas le renvoi du postulat au Conseil d'État.

Dans la continuité de ces échanges, la présidente relève que certaines industries (elle mentionne l'horlogerie) ont rencontré des difficultés conjoncturelles et recouru à la réduction de l'horaire de travail (RHT). Elle estime que la réflexion pourrait être élargie à la situation des entreprises en difficulté, indépendamment de la cause, et s'interroge sur l'impact de ces situations sur la formation des apprentis.

S'agissant de l'horlogerie, un commissaire indique que les demandes d'admission à l'école du Sentier sont supérieures aux places disponibles. Le chef du Département confirme que 60 candidatures supplémentaires ne peuvent être acceptées chaque année. Le commissaire souligne par ailleurs l'efficacité du dispositif de RHT pour absorber les crises conjoncturelles. Il exprime toutefois une préoccupation concernant la spécialisation excessive de certaines formations professionnelles et plaide pour des formations suffisamment générales afin de permettre des reconversions ultérieures. Plus largement, il relève la difficulté de planifier les crises, lesquelles surviennent souvent là où elles n'ont pas été anticipées. Il ne soutiendra pas le postulat.

À l'inverse, un autre commissaire partage l'interprétation selon laquelle le postulat vise une analyse des risques structurels et conjoncturels à long terme. Il estime qu'une matrice des risques par branche permettrait d'anticiper d'éventuelles crises et d'identifier des réponses adaptées. Il considère cette approche proactive pertinente et soutiendra le postulat.

Dans le même esprit, un commissaire comprend la démarche comme une anticipation des risques futurs et juge pertinent de disposer d'un dispositif prêt à être activé en cas de crise affectant l'industrie ; elle soutiendra également le postulat.

Une Commissaire rappelle que le postulat porte aussi sur la formation continue, aspect qui, selon elle, n'a pas été suffisamment pris en considération dans le débat. Elle souligne l'importance de cet enjeu pour l'avenir du secteur industriel et maintient la pertinence du postulat.

En réponse à ces différentes interventions, la cheffe de projet au Centre de promotion économique indique que la réactivation du Fonds de soutien à l'industrie découle précisément d'analyses et de contacts réguliers avec les milieux industriels. Elle précise que, depuis février 2025, les demandes reçues concernent principalement l'innovation et l'outil de production ; aucune ne porte sur la formation du personnel ou l'ouverture de places d'apprentissage.

Plusieurs commissaires estiment dès lors que les instruments nécessaires existent déjà. Une commissaire considère que les analyses et mesures évoquées sont en cours et que le postulat engorgerait inutilement l'administration ; elle le refusera. Un commissaire estime également que le Département a déjà fait preuve de proactivité et que les réponses apportées en séance suffisent à éclairer les préoccupations soulevées. A ce sujet une commissaire rappelle qu'à l'occasion d'une restructuration importante chez Bobst à la fin des années 2000, le Conseil d'État avait réagi rapidement pour soutenir la formation des apprentis. Elle estime que le Département saura réagir de manière adéquate en cas de besoin.

Une commissaire si elle reconnaît l'intention généreuse de ce postulat et la légitimité de réfléchir aux problématiques soulevées, relève toutefois la difficulté d'y répondre concrètement. Selon elle, anticiper des crises futures constitue un exercice délicat, voire utopique, les crises pouvant prendre des formes multiples et imprévisibles. Elle considère que la réflexion devrait plutôt porter sur l'assurance-chômage et son application que sur l'anticipation de crises hypothétiques.

Cadre institutionnel et instruments existants

Le chef du Département rappelle pour sa part que les formations professionnelles relèvent d'un cadre fédéral élaboré par les branches, en partenariat avec la Confédération et les cantons. Le Canton fournit les places de formation nécessaires selon la demande et intervient ponctuellement dans certains secteurs jugés stratégiques, notamment la santé. Il estime qu'anticiper des crises hypothétiques risquerait de créer des distorsions de concurrence et des attentes injustifiées. Selon lui, le postulat répond à une situation conjoncturelle désormais dépassée et il est difficile d'y apporter une réponse concrète sans entrer dans des spéculations économiques incertaines.

Il relève encore que plusieurs pistes évoquées relèvent du niveau fédéral. Le directeur général de la DGEP précise encore que le plan du Conseil d'État de lutte contre les pénuries de main-d'œuvre aborde déjà la question de la formation continue. Selon la loi fédérale sur la formation continue, la responsabilité principale incombe aux collaborateurs, subsidiairement aux entreprises, les cantons n'intervenant que pour les compétences de base. Il estime qu'au-delà des crises conjoncturelles, une problématique structurelle se dessine, liée à l'évolution rapide des métiers, et qu'un partenariat public-privé renforcé serait nécessaire pour financer la formation continue, en particulier pour les PME.

Enfin, à la question de la présidente concernant les obligations des entreprises recourant à la RHT, le chef de Département précise qu'une entreprise ne peut pas procéder simultanément à des licenciements et demander des RHT pour les mêmes motifs. Elle doit choisir entre un plan de licenciement ou le recours à la RHT. Dans le cadre de la RHT, l'assurance verse 80 % du salaire, que l'entreprise reverse aux employés à hauteur d'au moins 80 %. Les frais de gestion restent à la charge de l'entreprise, qui peut décider de compléter la part salariale jusqu'à 90 % ou 100 %.

Il conclut en réaffirmant que le Conseil d'État prendra les mesures nécessaires si une crise devait survenir, mais qu'il ne peut définir à ce stade un dispositif précis pour une situation hypothétique.

Recadrage du périmètre

La commissaire qui présente le postulat souhaite remplacer la référence spécifique aux décisions étasuniennes par une formulation plus générale évoquant des crises possibles :

[...] un rapport sur :

- Les risques potentiels sur le maintien des compétences industrielles à la suite ~~des décisions étasuniennes d'augmenter massivement les taxes douanières~~ de crises possibles.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

Par 5 voix pour, 8 contre et 1 abstention, la Commission recommande de ne pas prendre en considération ce postulat tel que modifié dans sa première demande et de ne pas le renvoyer au Conseil d'Etat.

Morges, le 11 mai 2026.

*Le rapporteur de la majorité:
(Signé) Marc Morandi*